



Comité de liaison DRH

12 septembre 2019





Ordre du jour

- ❖ **Actualités des entreprises : tour de table**
- ❖ **Dossiers de l'Alliance du Commerce**
- ❖ **Actualité sociale nationale**

Tour de table

Tour de table sur les principaux dossiers sociaux, et points particuliers sur :

- Bilan de mise en œuvre de l'index de l'égalité professionnelle pour les entreprises ayant 250 à 999 salariés
- Benchmark accord aménagement du temps de travail
- Exonération heures supplémentaires et heures complémentaires

DOSSIERS DE L'ALLIANCE DU COMMERCE



Point sur le dialogue social dans les branches (1/3)

FEH :

➤ GEPP

➤ Formation professionnelle

➤ Rapprochement des branches

DOSSIERS DE L'ALLIANCE DU COMMERCE



Point sur le dialogue social dans les branches (2/3)

UCV :

- Classifications
- GEPP
- Formation professionnelle

FEC :

- Prévoyance
- Handicap
- Dérogation au travail dominical

DOSSIERS DE L'ALLIANCE DU COMMERCE



Représentation des intérêts du secteur dans le cadre des reformes en cours

- Assurance chômage
- Formation professionnelle
- Travail en soirée
- Travail dominical

Point sur les ECAP

Rappel :

Catégories d'emploi concernées par ce régime:

- Pompiers et agents de sécurité
- Vendeurs polyvalents des grands magasins

- Réunion de négociation les 17 avril, 21 mai et 19 juin 2019
- Ouverture à la signature d'un relevé de conclusions qui été adressé à la DGEFP
- Signature par la CFE-CGC et la CGT
- En attente du projet de décret qui révisera la liste des ECAP

Rapprochement des branches : conclusions mission Romain

Rappel du contexte :

- Restructuration « approfondie et accélérée » des branches professionnelles par deux méthodes :
 - Rapprochement imposé par l'Etat
 - Rapprochement consenti

Point de suivi :

- Travaux confiés à un cabinet d'avocats
- Négociation en branche avec les branches approchées sur la base des travaux paritaires
- Attente des conclusions de la mission Romain (avant la fin septembre)

DOSSIERS DE L'ALLIANCE DU COMMERCE



Projet EDEC soutien aux démarches prospectives

Contexte de l'appel à projet:

- Partie Data et alimentation GPEC de branche
 - Données complètes existantes : cartographie, études
 - Construction d'un portail GPEC du secteur du commerce
- Partie étude prospective sur la transition écologique

Etudes en cours

FEH-UCV-FEC :

- Responsabilité sociale de l'entreprise
- Ingénierie pédagogique innovante: Cyberkit
- Diagnostic et accompagnement cybersécurité
- Intelligence artificielle
- Ingénierie de formation et pédagogique sur les métiers de demain ou sur les secteurs en tension

FEH :

- Nouvelles formes de travail dans le commerce

UCV :

- Evolution des métiers des grands magasins et magasins populaires

FEC :

- Etude sur le handicap via l'AGEFIPH

Avis de la Cour de cassation sur le barème d'indemnisation des licenciements sans cause réelle et sérieuse

Rappel : Depuis les ordonnances Macron, de nombreux conseils de prud'hommes refusaient l'application des dispositions relatives à l'indemnisation des licenciements sans cause réelle et sérieuse.

➤ **Par un avis de la cour de cassation en date du 17 juillet 2019, la plus haute juridiction valide la conformité du barème des indemnités à la convention 158 de l'OIT**

Réforme de l'assurance chômage : décrets (1/2)

Rappel : Deux décrets sur la réforme de l'assurance chômage sont parus et entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2019

Le **premier décret** prévoit les dispositions suivantes :

- Ouverture de l'assurance chômage aux **salariés démissionnaires** poursuivant un projet professionnel
- Création de l'**allocation des travailleurs indépendants**
- Amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi par le renseignement d'un **journal de la recherche d'emploi** lors du renouvellement mensuel de leur inscription sur la liste des demandeurs d'emploi

Réforme de l'assurance chômage : décrets (2/2)

Le **deuxième décret** prévoit les dispositions suivantes :

- Modification de la durée minimale d'affiliation exigée pour s'ouvrir des droits au chômage ainsi que le seuil permettant un rechargement des droits
- Application d'un **coefficient de dégressivité** de l'allocation d'aide au retour à l'emploi et fixation d'un montant plancher d'indemnisation en dessous duquel la dégressivité ne s'applique pas
- Mise en place d'une **modulation des contributions chômage patronales** des entreprises pour celles relevant d'un secteur d'activité à taux de séparation très élevés (applicable à compter du 1^{er} janvier 2021).

Ordonnance « coquilles » (1/2)

- Suppression de la date du 31 décembre 2020 avant laquelle pouvaient être utilisées les heures de DIF
- Les heures de DIF ne sont plus comprises dans les plafonds du CPF
- Instauration d'une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020 pour justifier de l'accomplissement des obligations liées à l'entretien professionnel
- Prise en charge de la rémunération des salariés en ProA par les Opco
- Eligibilité de la VAE et de la CléA à la ProA qui est désormais accessible aux salariés à temps partiel

Ordonnance « coquilles » (2/2)

- Renforcement du rôle des branches professionnelles qui définiront par accord de branche la liste des certifications professionnelles éligibles à la ProA
- Attribution du « statut de stagiaire de la formation professionnelle » aux apprentis dont le contrat est rompu et qui poursuivent leur formation
- Ouverture de la fonction de maître d'apprentissage au conjoint collaborateur de l'employeur
- Transmission des contrats d'apprentissage aux Opco qui procède au dépôt

Reforme retraites

Mise en place d'un **système unique** de retraite :

- Uniformisation des **règles de calcul** pour tous les régimes par un **calcul par points**
- Application de l'âge légal de départ à la retraite **62 ans** aux salariés du public et du privé
- Existence de **points de solidarité** pour les périodes d'inactivité

Principales mesures RH impactant les obligations des employeurs

- **Prolongation du congé de paternité** pouvant aller jusqu'à 30 jours consécutifs en cas d'hospitalisation immédiate du nouveau-né
- **Expérimentation du contrat d'accès à l'entreprise**
- **Versement d'un acompte de 75%** au titre de la **contribution formation**, avant le 15 septembre 2019
- **Instauration d'un délai de 10 jours francs** pour émettre des réserves dans la procédure de reconnaissance des accidents du travail et maladies professionnelles

**Merci pour
votre participation**